

Document de travail

# ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

## Guide d'élaboration de politiques



Condition féminine  
Canada

Status of Women  
Canada

Canada



Document de travail

# **ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES**

**Guide d'élaboration  
de politiques**



Condition féminine  
Canada

Status of Women  
Canada

**Canada**

## **Données de catalogage avant publication (Canada)**

Vedette principale au titre :

Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques

Texte en français et en anglais

Titre de la p. de t. addit., tête-bêche : Gender-based Analysis: A Guide for Policy-making

ISBN 0-662-62296-0

N° de cat. SW21-16/1996

1. Discrimination à l'égard des femmes – Canada.
2. Femmes – Droit – Canada.
- I. Canada. Condition féminine Canada.

HQ1236.5C3G46 1996      305.4'0971      C96-980083-5F

Condition féminine Canada

Bureau 700

360, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1A 1C3

Téléphone : (613) 995-7835

ATME : (613) 996-1322

Télécopieur : (613) 943-2386

Courrier électronique : vilas@swc-cfc.gc.ca

Réimpression : septembre 1998

Ce document est également disponible sur audiocassette pour les malvoyants et sur notre site Web :  
<http://www.swc-cfc.gc.ca/>.

Graphisme et production : Staigh associés limitée

---

# **ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES :**

## **Guide d'élaboration de politiques**

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>1. PRINCIPAUX CONCEPTS ET FONDEMENT</b> .....	3
1.1 Les rapports sociaux entre les sexes .....	3
1.2 Définition de l'analyse comparative entre les sexes .....	4
1.3 Fondement de l'analyse comparative entre les sexes.....	5
<b>2. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES</b> .....	7
2.1 Comment tenir compte des rapports sociaux entre les sexes dans l'analyse des politiques .....	7
2.2 Précision des valeurs et analyse comparative entre les sexes .....	9
<b>3. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES</b> .....	11
3.1 Objectifs.....	11
3.2 Structure.....	11
3.3 Point de départ : comprendre la méthode et l'adapter .....	12
3.4 Les huit étapes de l'analyse comparative entre les sexes.....	13
Étape 1 - Déterminer, définir et préciser l'enjeu .....	13
Étape 2 - Définir les résultats souhaités ou prévus.....	16
Étape 3 - Définir les apports en matière d'information et de consultation .....	19
Étape 4 - Mener les travaux de recherche .....	21
Étape 5 - Élaborer et analyser les options .....	23
Étape 6 - Formuler une recommandation en vue de la prise d'une décision .....	25
Étape 7 - Communiquer la politique .....	27
Étape 8 - Évaluer la qualité de l'analyse .....	29
<b>CONCLUSION</b> .....	30
<b>COMMENTAIRES</b> .....	31



## INTRODUCTION

En 1995, le gouvernement fédéral a adopté une politique en vertu de laquelle les ministères et organismes fédéraux sont tenus d'assujettir à une analyse comparative entre les sexes, lorsqu'il y a lieu, leurs politiques et mesures législatives à venir.

Comme presque partout au monde, le fonctionnement de la société canadienne engendre une discrimination fondée sur le sexe. Ainsi, il arrive souvent que les femmes et les filles ne reçoivent pas « une part équitable » des avantages et possibilités par rapport à leurs efforts et contributions.

Le présent guide est un document de travail « pratique », préparé par Condition féminine Canada, afin de faciliter la mise en œuvre de cette politique à l'échelle du gouvernement. Il fait partie d'un projet pilote conçu pour amorcer la mise en œuvre de cette forme d'analyse sur une période de cinq ans. Le présent document, *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*, a été élaboré afin de :

- sensibiliser davantage tous les paliers de gouvernements à l'importance des rapports sociaux entre les sexes<sup>1</sup> en tant que **principe organisationnel** (une façon de conceptualiser l'information, de voir le monde);
- faciliter **l'élaboration et l'évaluation de politiques et de mesures législatives à partir d'une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes**, afin que celles-ci produisent des résultats voulus et équitables pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons<sup>2</sup>.

Le guide est divisé en trois sections. La section 1 définit les principaux concepts et le fondement de l'analyse comparative entre les sexes. La section 2, *Analyse comparative entre les sexes et processus d'élaboration de politiques*, présente un processus d'analyse des politiques généralement accepté et souligne de quelle façon la sensibilité aux rapports sociaux entre les sexes peut être intégrée au processus. La section 3, *Méthodologie de l'analyse comparative entre les sexes*, présente, étape par étape, le processus à suivre pour procéder à une analyse comparative entre les sexes.

<sup>1</sup> Ce qui distingue la femme de l'homme est à la fois biologique et social (voir définitions, page 3), deux notions qui en anglais sont rendues par les termes *sex* et *gender*. En français, elles sont essentiellement exprimées par le terme « sexe », voire « sexes ». Dans la plupart des circonstances, de toute façon, il s'agit de deux notions qui sont sous-jacentes et qu'il faut prendre en considération.

<sup>2</sup> Dans le présent document, les références aux hommes et aux femmes comprennent aussi, lorsqu'il y a lieu, les filles et les garçons. Le document tient aussi compte du fait que les femmes ne forment pas un groupe homogène et il encourage la sensibilité aux facteurs de diversité comme l'âge, l'origine ethnique, le niveau d'aptitudes, l'orientation sexuelle, la situation socioéconomique, etc.

Les ministères et organismes voudront peut-être adapter le présent guide à leur secteur d'activité, que ce soit la santé, l'environnement, la planification fiscale ou autre. Vous êtes invité à formuler vos commentaires en utilisant le formulaire qui se trouve à la fin du guide et en le faisant parvenir à :

Condition féminine Canada  
Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques  
360, rue Albert, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1C3  
Télécopieur : (613) 957-3949  
Courrier électronique : vilas@swc-cfc.gc.ca

Condition féminine Canada désire remercier ses nombreux collaborateurs et collaboratrices de l'aide fournie pour l'élaboration du présent document de travail.



# 1. PRINCIPAUX CONCEPTS ET FONDEMENT

## 1.1 LES RAPPORTS SOCIAUX ENTRE LES SEXES

Les **RAPPORTS SOCIAUX ENTRE LES SEXES** désignent l'ensemble des caractéristiques propres à une culture, qui déterminent le comportement social des femmes et des hommes, les rapports entre eux et la façon dont ces rapports sont établis par la société. Comme il s'agit d'une expression relationnelle, la notion doit inclure les femmes **et** les hommes. Tout comme l'analyse qui prend en considération la classe, la race et l'origine ethnique, l'**analyse comparative des rapports sociaux entre les sexes** permet de comprendre le processus social.

L'**ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES** est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. **L'équité mène à l'égalité.**

Seul un faible pourcentage des rôles distincts attribués en fonction des sexes s'expliquent par des différences physiques (comme la grossesse et l'accouchement ou des différences physiologiques ou métaboliques).

L'**ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et qu'ils jouissent des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits humains et des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et bénéficier des résultats.

On a cru, à l'origine, qu'il serait possible d'assurer l'égalité en accordant aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités, en supposant qu'il en découlerait les mêmes résultats. On a toutefois constaté qu'un traitement **identique** ne donnait pas nécessairement des résultats **égaux**. Aujourd'hui, le concept de l'égalité reconnaît qu'il faut parfois traiter différemment les femmes et les hommes afin d'obtenir des résultats identiques et ce, en raison des conditions de vie différentes ou pour faire contrepoids à des discriminations passées. C'est cette notion d'égalité qui est enchâssée dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**L'égalité entre les sexes est donc la valorisation par la société des similarités et des différences entre les femmes et les hommes et des rôles différents assumés par ceux-ci.**

## 1.2 DÉFINITION DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

Les effets potentiellement différents des politiques, programmes et mesures législatives sur les femmes et les hommes sont souvent cachés ou obscurs.

Lorsque l'on tient explicitement compte des rapports sociaux entre les sexes dans l'analyse des politiques, ces effets sont révélés et des conséquences précédemment cachées sont mises en évidence.

Les rôles définis sur le plan culturel peuvent changer et changent effectivement en réponse à des interventions sous forme de politiques.

L'analyse comparative entre les sexes est un processus qui évalue les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et les hommes. Elle permet de mettre en place une politique, tout en étant conscient des différences entre les sexes, de la nature des rapports entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales, attentes et conditions économiques différentes. Il s'agit d'un outil qui permet de comprendre le processus social et de proposer des options éclairées et équitables.

Elle compare de quelle façon et pourquoi l'incidence des politiques sur les femmes et les hommes diffère. L'analyse comparative entre les sexes remet en question l'hypothèse selon laquelle les politiques, programmes et mesures législatives ont une incidence identique sur toutes et tous, sans égard au sexe, une notion souvent qualifiée de « politique également applicable aux hommes et aux femmes ».

### 1.3 FONDEMENT DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

L'analyse n'est pas complète si on n'a pas envisagé les répercussions différentes sur les femmes et les hommes.

La politique sur l'analyse comparative entre les sexes appliquée à l'ensemble du gouvernement, qui a été adoptée en 1995, vient raffermir des engagements antérieurs visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes :

- En 1976, Condition féminine Canada a été créé afin d'intégrer les préoccupations des femmes à l'ensemble du processus décisionnel du gouvernement.
- En 1985, les articles 15 et 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>3</sup>, qui interdisent la discrimination fondée sur le sexe, ont été promulgués.
- En 1995, le Canada a adopté le *Programme d'action* des Nations Unies ainsi que le *Plan d'action du Commonwealth sur les sexes et le développement* de 1995, qui prévoient tous deux un processus d'analyse comparative entre les sexes.

<sup>3</sup> L'article 15 garantit l'égalité des femmes et des hommes devant la loi et en vertu de celle-ci. Il s'applique à toutes les mesures législatives, politiques et pratiques, et a préséance sur toutes les autres lois. L'égalité ne signifie pas traiter tous les groupes de la même façon pour obtenir une véritable égalité; il faut souvent que les politiques et les programmes traitent des personnes et des groupes différents de façon différente. Toutefois, le but et les résultats d'une politique devraient être d'assurer l'égalité des femmes et des hommes. Des politiques qui semblent « neutres » peuvent donner lieu à de la discrimination si leur application entraîne des répercussions disproportionnées ou néfastes sur les femmes.

« L'analyse comparative entre les sexes est fondée sur le principe que les politiques ne peuvent être séparées de leur contexte social et que les questions sociales sont indissociables des questions économiques.

L'analyse de l'impact social, y compris l'analyse comparative entre les sexes, ne doit pas constituer simplement une arrière-pensée et n'être effectuée qu'une fois que les coûts et les avantages ont été évalués, mais doit faire partie intégrante de toute analyse rigoureuse des politiques. »

[Traduction]

Ministry of Women's  
Affairs, Nouvelle-  
Zélande

L'analyse comparative entre les sexes fait partie intégrante du processus d'élaboration de politiques, de programmes et de mesures législatives. Il devrait en résulter des politiques, des programmes et des mesures législatives qui tiennent compte de l'esprit et de la teneur de la *Charte* et qui y sont conformes. L'analyse comparative entre les sexes permet d'élaborer des politiques éclairées et d'appliquer les principes de bon gouvernement.

## 2. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES

### 2.1 COMMENT TENIR COMPTE DES RAPPORTS SOCIAUX ENTRE LES SEXES DANS L'ANALYSE DES POLITIQUES

« L'analyse comparative entre les sexes est axée non seulement sur les résultats, mais aussi sur les concepts, les arguments et les termes utilisés pour justifier une politique. La façon dont les besoins sont interprétés et discutés est intrinsèquement liée à l'élaboration de la politique [...] L'analyse comparative entre les sexes devrait déterminer si la politique "aborde" les défis ou si elle consolide les structures de pouvoir existant en fonction des sexes. »  
[Traduction]

Carrière, Elizabeth,  
*Seeing is Believing:  
Educating Through a  
Gender Lens*, 1995

Les politiques peuvent être élaborées et analysées de diverses façons. Le présent guide propose huit étapes à suivre en séquence, ou à revoir, si de nouveaux renseignements ou des optiques différentes se manifestent :

- Déterminer, définir et préciser l'enjeu;
- Définir les résultats souhaités ou prévus;
- Définir les apports en matière d'information et de consultation;
- Mener les travaux de recherche;
- Élaborer et analyser les options;
- Formuler une recommandation en vue de la prise d'une décision;
- Communiquer la politique;
- Évaluer la qualité de l'analyse.

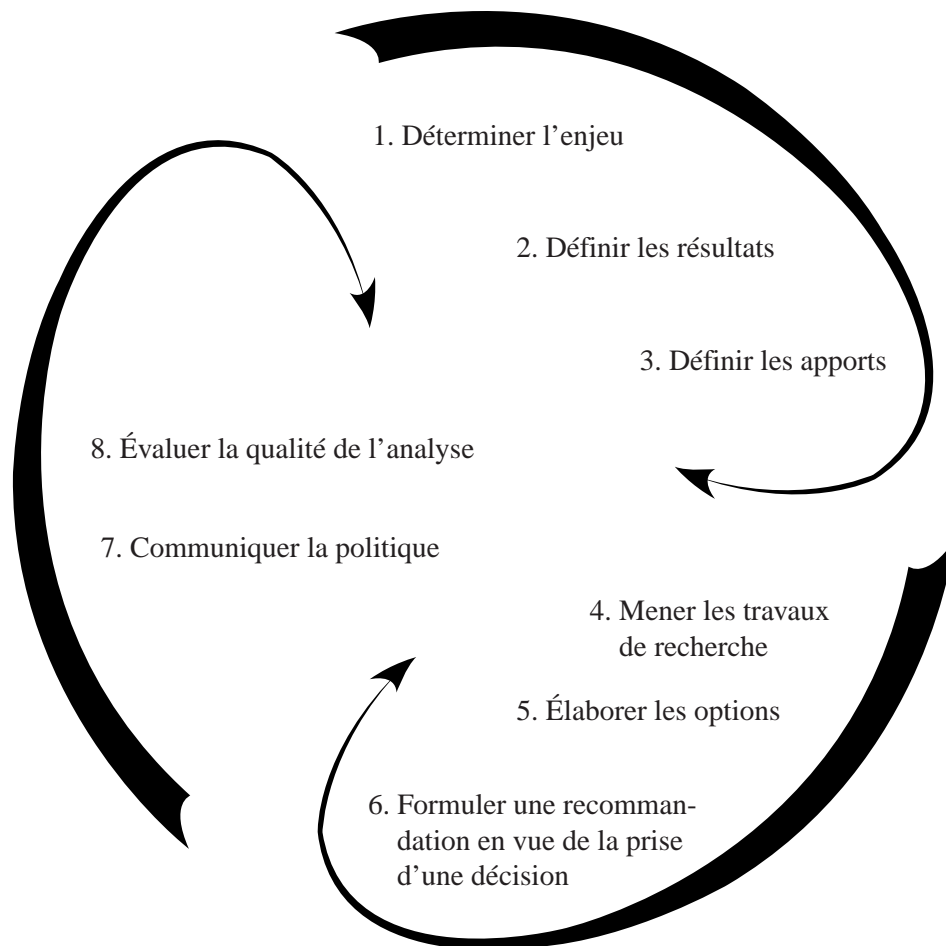
L'analyse comparative entre les sexes devrait être un même fil conducteur du début à la fin, pendant tout le processus d'élaboration de la politique, et non un nouveau titre ou une nouvelle section pour les notes d'information.

Dans certains cas, les enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes sont au cœur de la politique en question et jouent un rôle déterminant dans son évolution. Il peut sembler, à première vue, que d'autres politiques n'aient aucune incidence à cet égard. Pendant l'étape de la définition, il peut être tentant de simplement affirmer qu'il est peu probable qu'une politique ait des répercussions différentes sur les femmes et sur les hommes. Bien que les conséquences pour chacun des sexes ne semblent peut-être pas évidentes au départ, elles peuvent faire surface plus tard.

Il est donc toujours souhaitable de s'interroger sur la question des incidences sur les sexes pendant toute la durée du processus. Il faut, à cette fin, examiner des données quantitatives et qualitatives ventilées selon le sexe, remettre en question les hypothèses de base et comprendre les rapports entre chacun des principaux secteurs économiques et sociaux et leur relation avec la problématique hommes-femmes.

Le manuel d'analyse comparative entre les sexes du gouvernement de la Nouvelle-Zélande donne un exemple d'une politique qui, à première vue, semblait également applicable aux hommes et aux femmes. L'*Accident Rehabilitation and Compensation Insurance Act* de ce pays prévoit que les personnes handicapées à la suite d'un accident ont droit à de nombreuses formes d'indemnité. Un examen plus attentif a révélé que les femmes et les hommes étaient traités différemment. Une femme qui devenait stérile à la suite de dommages causés par du matériel contraceptif ne pouvait être indemnisée en raison des « risques connus », tandis qu'un joueur de rugby, victime d'un traumatisme de la colonne vertébrale, pouvait obtenir une indemnité en dépit du « risque connu » qu'il prenait en choisissant de se présenter sur le terrain de rugby.

### CYCLE DE L'ÉLABORATION ET DE L'ANALYSE DES POLITIQUES



## 2.2 PRÉCISION DES VALEURS ET ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

Toutes les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques ont une importante responsabilité puisqu'ils doivent s'assurer que les politiques, programmes et mesures législatives du gouvernement sont équitables tant pour les femmes que pour les hommes. Afin de s'acquitter pleinement de ces responsabilités, les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques devraient comprendre les enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes. Les compétences et les connaissances requises pour s'acquitter effectivement de cette tâche sont acquises par la formation, les expériences de vie et les expériences professionnelles, ainsi qu'au moyen d'outils spécialement conçus à cet effet.

« Tant que la dignité et le sens humains demeureront des valeurs importantes, les sciences sociales ne pourront avoir la rigueur des sciences physiques parce qu'il est impossible de séparer les croyances humaines du contexte et du processus de l'analyse.

[...] Aujourd'hui, de nombreux étudiants en analyse de la politique conviennent qu'il est important de tenir compte des valeurs dans le processus d'analyse des politiques [...] »  
[Traduction]

Heineman, R.,  
Bluhm, W.T.,  
Peterson, S. et  
Kearny, E., *The  
World of the Policy  
Analyst: Rationality  
and Decision  
Making*, 1990

Les discussions sur les politiques portent, dans une large mesure, sur les valeurs. En leur qualité d'agents influents, les personnes responsables de l'élaboration et de l'analyse de politiques doivent avoir une idée du bagage qu'elles apportent dans leur travail. Leurs valeurs, façonnées par leurs antécédents — méthodes de travail, connaissances, sources d'information, contacts, culture et expériences de vie —, influent sur leur perception d'une politique et la démarche qu'elles adopteront. Il en est de même pour les valeurs du système dans lequel elles travaillent. Les processus bureaucratiques et politiques sont imprégnés de valeurs qui ont une incidence sur l'élaboration de politiques. Ceux-ci contribuent en retour à façonner les valeurs de la société et sont façonnés par celles-ci. Les politiques qui tiennent compte des différences entre les sexes peuvent parfois être en conflit avec les valeurs dominantes de la société. Les expériences et les contributions des femmes sont mesurées d'après une norme masculine plutôt que selon une norme qui leur est propre. Les responsables de l'élaboration et de l'analyse de politiques sont aux prises avec ces valeurs contradictoires et en concurrence.

Les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques peuvent ajouter un équilibre et une vue d'ensemble à leur analyse et proposer des options qui permettront d'obtenir des résultats équitables grâce :

- à une prise de conscience de leurs valeurs et de celles de leur milieu de travail;
- à la compréhension de la façon dont ces valeurs influent sur leur processus décisionnel;
- à leur sensibilité aux questions d'égalité entre les sexes en général.

L'examen des valeurs et des perceptions peut accroître la sensibilité à l'égard de facteurs importants dans le processus d'analyse. C'est pourquoi la précision des valeurs fait partie du processus de l'analyse. Il est avantageux pour les personnes s'occupant de l'élaboration et de l'analyse de politiques de se poser les questions suivantes :

- De quelle façon les valeurs et les expériences augmentent-elles la perception et la volonté de se pencher sur la question?
- En quoi ces valeurs peuvent-elles brouiller leur vision ou les empêcher de poser les questions et d'entendre les réponses?
- De quelle façon ces valeurs — les leurs, celles du système et celles de la société — limitent-elles la gamme d'options en matière de politiques proposées?
- Comment rendre ces valeurs et situations contradictoires et en concurrence explicites dans la gamme d'options mises de l'avant?



### 3. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

#### 3.1 OBJECTIFS

L'objectif du processus d'analyse comparative entre les sexes est d'intégrer à l'analyse et à l'élaboration des politiques un point de vue qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes. Le processus d'analyse comparative entre les sexes :

- est un aspect d'une approche globale face à l'élaboration de politiques et vise à améliorer la qualité de l'analyse actuelle;
- tient compte des rapports sociaux entre les sexes à chacune des étapes du processus d'élaboration de politiques et est facile à utiliser;
- n'est pas une liste de vérification : les questions et exemples ont pour objectif de stimuler la réflexion et un examen plus approfondi;
- dépend des compétences et capacités actuelles des personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques;
- suppose que les personnes responsables de l'élaboration et de l'analyse de politiques adapteront la méthode à leur style et à leur situation; au fur et à mesure qu'elles se familiariseront avec l'analyse comparative entre les sexes et acquerront des compétences, moins il leur sera nécessaire de consulter le présent guide.

#### 3.2 STRUCTURE

Le processus d'analyse comparative entre les sexes décrit dans le présent guide :

- est structuré selon les étapes suivies habituellement par les personnes s'occupant de l'élaboration et de l'analyse de politiques, décrites dans le diagramme sur l'élaboration et l'analyse des politiques présenté à la page 8. À partir de la page 13, chaque étape du cycle est décrite. Les répercussions sur les sexes sont abordées dans la page opposée à l'aide d'un exemple d'une politique relative à l'emploi des jeunes et un espace y est prévu pour des notes. Comme la séquence de l'analyse peut varier selon les situations et nécessiter plusieurs retours en arrière, on peut utiliser la méthode d'analyse comparative entre les sexes à n'importe quelle étape;
- traite des questions et considérations à aborder à chacune des étapes et incite les personnes s'occupant de l'élaboration et de l'analyse de politiques à tenir compte des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes;
- utilise des exemples de politiques afin d'illustrer comment la démarche peut être appliquée et suggère des données, de l'information et des consultations qui pourraient s'avérer nécessaires afin de mener à bien l'analyse comparative entre les sexes.

### 3.3 POINT DE DÉPART : COMPRENDRE LA MÉTHODE ET L'ADAPTER

- ✓ La section 1 du guide présente le cadre conceptuel, les hypothèses et les valeurs qui orientent le processus d'analyse comparative entre les sexes. Il s'agit d'un prélude essentiel à la compréhension du processus.
- ✓ La section 3 décrit, point par point, le processus d'analyse comparative entre les sexes. Les étapes et les questions décrivent votre expérience en matière d'analyse de politiques.
- ✓ Le processus d'analyse comparative entre les sexes peut être utilisé pour préparer les grandes lignes et le plan de l'analyse des politiques et servir de guide systématique pour chacune des étapes.
- ✓ Commencez à la page qui décrit l'étape à laquelle vous entrez dans le cycle d'analyse des politiques.
- ✓ Il faut réfléchir aux atouts et préjugés que vous amenez peut-être au processus d'analyse des politiques et les préciser. Prenez des notes sur la façon dont vous pouvez utiliser cette prise de conscience pour ajouter à la qualité de l'analyse.
- ✓ Pensez aux questions que vous devez poser, aux personnes qui devront participer au processus et à l'information requise à chaque étape du cycle.
- ✓ Procéder au processus d'analyse des politiques section par section. Revenez, au besoin, sur des sections pendant tout le processus d'élaboration et d'analyse.
- ✓ Posez les questions de l'étape 8 – Évaluer la qualité de l'analyse, afin de vérifier la qualité et l'exhaustivité de votre travail.
- ✓ Vous voudrez peut-être travailler avec vos collègues lorsque vous utilisez ce processus afin d'assurer une démarche uniforme dans l'ensemble de votre service.
- ✓ Si vous avez des questions ou des craintes relativement à la façon d'utiliser le processus d'analyse comparative entre les sexes, vous pouvez communiquer avec les analystes des politiques de Condition féminine Canada qui vous fourniront des renseignements précis ou qui vous orienteront quant à la méthode.

### 3.4 LES HUIT ÉTAPES DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

#### ÉTAPE 1 – DÉTERMINER, DÉFINIR ET PRÉCISER L'ENJEU

La première étape de l'analyse d'une politique consiste habituellement à déterminer un enjeu ou une possibilité nécessitant l'élaboration ou l'analyse d'une politique. Il faut, à cette étape, déterminer la nature, la portée et l'importance de l'enjeu dans le contexte du cadre politique actuel qui lui a valu de faire partie du programme de politiques.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **déterminer, de définir et de préciser les enjeux de la politique** :

- Quel est l'enjeu?
- Qui soutient qu'il s'agit d'un enjeu?
- Pourquoi est-ce devenu un enjeu?
- Quels sont les effets de vos antécédents personnels, professionnels, institutionnels (sexe, expériences, valeurs, croyances, hypothèses, situation) sur votre compréhension de l'enjeu?
- Quelles sont les causes premières?
- De quelle façon les causes premières sont-elles perpétuées?
- Quels facteurs influent sur cet enjeu?
- Cet enjeu requiert-il une analyse ou l'élaboration de politiques?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes dans la détermination, la définition et la précision de l'enjeu, il faut :

- définir les enjeux et les groupes cibles afin que les expériences diverses et différentes des femmes et des hommes soient prises en compte. Quelle incidence votre sexe a-t-il eu sur ces définitions? Lorsqu'une pratique culturelle ne cadre pas avec les mœurs de la société dominante, quelles mesures avez-vous prises pour déterminer ce qui est acceptable ou différent sur le plan de la culture et du point de vue des femmes et des hommes?
- tenir compte du fait que vos antécédents peuvent influencer votre vision et vous empêcher de poser les questions et d'entendre les réponses. Il faut s'assurer que les politiques, les programmes et les mesures législatives ne renforcent pas les stéréotypes et la discrimination systémique au sujet des femmes et des hommes;
- envisager le fait que les politiques, les programmes et les mesures législatives seront efficaces uniquement si leurs incidences sur la population sont reconnues et que l'on en tient compte. Il faut en évaluer les répercussions sur les femmes et les hommes;
- faire participer les femmes et les hommes à la détermination des enjeux. Qu'en disent les organisations féminines et les chercheuses et chercheurs sensibilisés à la problématique hommes-femmes? De quelle façon l'enjeu a-t-il été façonné par l'opinion publique? Le point de vue des femmes a-t-il contribué à renseigner sur l'enjeu? Quel a été le niveau de participation des groupes de femmes et d'hommes touchés et défavorisés dans le processus de détermination de l'enjeu?

- tenir compte du fait que l'âge et d'autres facteurs modifient les expériences vécues par les femmes et les hommes (p. ex. grossesses, responsabilités parentales, prestations de retraite);
- envisager de quelle façon l'équité peut être un enjeu de la politique. Par exemple, les femmes et les hommes touchent-ils présentement des prestations différentes en vertu de la politique qui fait l'objet d'un examen? Recherchez-vous une politique qui permet de surmonter les iniquités entre les sexes et qui tente aussi d'éliminer les obstacles?
- prendre en considération les facteurs (culturels, économiques, politiques, juridiques, socio-économiques, etc.) qui peuvent avoir une incidence sur l'égalité entre les sexes dans le contexte de l'enjeu en cause. Il faut, par exemple, examiner comment les expériences des femmes et des hommes varient sur le plan géographique et sont influencées par la pauvreté, la couleur de la peau, les origines autochtones, les incapacités par rapport aux capacités. Il faut aussi se pencher sur des considérations ou des événements politiques (désastres, changements, décisions juridiques) qui peuvent avoir précipité l'enjeu.

### **EXEMPLE :**

*Le recours au processus d'analyse comparative entre les sexes nous permet de voir les multiples facettes de l'enjeu.*

***Par exemple,** les jeunes femmes qui vivent d'assistance sociale sont en majorité des mères seules alors que très peu de jeunes hommes ont des responsabilités familiales. Des services de garde d'enfants sont un besoin essentiel pour les jeunes femmes qui cherchent à s'intégrer au marché du travail ou à y retourner.*

*Les perspectives de formation et d'emploi pour les jeunes femmes diffèrent en général de celles des jeunes hommes. Traditionnellement, le marché du travail rémunéré a exclu les jeunes femmes de la formation et des emplois qui en découlent dans les domaines des sciences et de la technologie. À une époque où une plus grande importance est accordée aux compétences technologiques, cela pose un problème pour les femmes. De même, il y a moins d'emplois dans les industries primaires et pour les travailleurs manuels — où l'on trouvait traditionnellement les jeunes hommes —, ce qui représente des difficultés pour les jeunes hommes. Les revenus d'emploi des femmes ont tendance à être inférieurs à ceux des hommes. Les jeunes femmes et les jeunes hommes entrent dans un marché du travail en évolution qui exige un niveau élevé de compétences, à une époque où les débouchés sont en baisse.*

*Les chefs de familles monoparentales et leurs enfants qui vivent d'assistance sociale sont vulnérables à des problèmes de santé. Les jeunes femmes et les jeunes hommes sans possibilités d'emploi sont plus susceptibles d'être violents et de commettre des crimes, mais de façon différente (p. ex. la violence familiale, la violence dans les rues, la prostitution, etc.).*

*La société n'accorde pas la même valeur aux compétences acquises par les jeunes filles dans le contexte d'un travail rémunéré ou non rémunéré : les salaires des femmes sont toujours plus bas. Les grossesses et la pression des pairs sont des facteurs qui expliquent le décrochage à l'école et au travail, mais ces pressions affectent différemment les jeunes femmes et les jeunes hommes.*

*L'information pour l'analyse concernant l'exemple susmentionné peut être obtenue en examinant des données et des études ventilées selon le sexe, en consultant directement des jeunes femmes et des jeunes hommes pour connaître leurs expériences et en s'adressant à des regroupements qui luttent contre la pauvreté, ainsi qu'à des groupes de défense, de recherche et de services qui militent en faveur de l'égalité entre les sexes.*

*Il est évident, à partir des exemples donnés précédemment, que les enjeux diffèrent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes et que la diversité est aussi un facteur à prendre en considération. Chacun des enjeux recensés par l'analyse comparative entre les sexes doit être abordé dans les prochaines étapes de l'élaboration de la politique.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 2 – DÉFINIR LES RÉSULTATS SOUHAITÉS OU PRÉVUS

À cette étape, les objectifs souhaités et les résultats prévus de la politique sont proposés. Une analyse des résultats voulus et non voulus examine habituellement la mesure dans laquelle la politique peut cadrer avec les autres politiques ou objectifs du gouvernement ou représenter une entrave. Des indicateurs des résultats, des processus de suivi, des partenariats en vue de définir les résultats et la responsabilité de l'atteinte des résultats souhaités sont habituellement envisagés à cette étape.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **définir les résultats souhaités ou prévus** :

- Quels résultats le gouvernement souhaite-t-il obtenir par cette politique? Pour qui?
- Sur quels résultats de cette politique d'autres parties intéressées comptent-elles?
- En fonction de quels résultats précis la politique devrait-elle être définie? Quel est le fondement de cette priorité?
- Certains de ces résultats devraient-ils être atteints par des moyens autres qu'une politique ou mesure législative nouvelle ou révisée? L'élaboration d'une politique ou mesure législative est-elle la meilleure façon d'obtenir les résultats souhaités?
- De quelle façon ces résultats répondent-ils ou vont-ils à l'encontre des valeurs, objectifs ou politiques du gouvernement?
- Quels indicateurs des résultats devraient être recensés?
- Quels sont les processus requis pour assurer le suivi et l'imputabilité et, par le fait même, garantir les résultats?
- Quels facteurs ou forces pourraient contribuer aux résultats ou y porter atteinte?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes dans la définition des résultats souhaités ou prévus, il faut :

- tenir compte du fait que différentes mesures pourraient être requises pour que les résultats soient équitables tant pour les femmes que pour les hommes (un traitement identique ne garantit pas nécessairement l'égalité);
- choisir consciencieusement des résultats qui éliminent les obstacles mis en place par la société ou qui améliorent des situations actuellement inéquitables entre les femmes et les hommes;
- envisager la possibilité que plusieurs résultats doivent être définis afin de tenir compte des conséquences des rapports sociaux entre les sexes ou d'autres aspects de la diversité pour la mise en œuvre des politiques;
- analyser les résultats escomptés (par le gouvernement, le public et d'autres parties intéressées) afin de voir à ce qu'ils tiennent compte des femmes et des hommes et que les attentes n'intègrent pas, de façon non intentionnelle, des stéréotypes ou des préjugés existants;
- envisager au même titre les résultats si ceux-ci varient pour les femmes et les hommes; les résultats pour les femmes ne devraient pas prendre la forme d'un ajout à une politique « principale »;

- tenir compte du fait que les politiques, programmes et mesures législatives qui n'offrent pas des chances égales aux femmes et aux hommes peuvent produire des résultats qui minent les objectifs de la politique;
- réaliser en outre qu'il faudra peut-être des indicateurs de résultats différents afin de saisir les réalités différentes des femmes et des hommes;
- prévoir des responsabilités et un suivi précis pour les résultats, tant pour les femmes que pour les hommes, dans la description de la politique. Il faut être conscient du fait que la démarche traditionnelle repose sur une norme masculine et qu'un nouveau paradigme pourrait être nécessaire;
- envisager quels facteurs, propres à chaque sexe, pourraient modifier les possibilités d'atteindre les résultats; par exemple, la grossesse, le harcèlement en milieu de travail, l'absence de services de garde d'enfants et le soin des personnes âgées sont tous des variables qui pourraient atténuer les résultats positifs si l'on n'en tient pas compte dans la politique.

### **EXEMPLE :**

*Le recours au processus d'analyse comparative entre les sexes aidera à recenser les résultats qui visent expressément les jeunes femmes ou les jeunes hommes.*

*Par exemple, les jeunes mères et leurs enfants, qui vivent d'assistance sociale, pourraient bénéficier d'une formation en compétences parentales. D'autres résultats, recensés au moyen de l'analyse comparative entre les sexes, pourraient être les suivants :*

- *des services de garde d'enfants plus souples pour les parents de jeunes enfants qui suivent de la formation ou qui travaillent;*
- *des jeunes qui délaissent le bien-être social en faveur d'une formation rémunérée en milieu de travail offerte grâce à un partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, qui obtiennent une aide précise au chapitre de la garde d'enfants et d'autres besoins particuliers de chaque sexe;*
- *des services de counselling, des expériences de travail et des programmes de préparation propres à chaque sexe pour les jeunes de la rue et ceux victimes de mauvais traitements;*
- *un plus grand nombre de mères seules qui font la transition vers le milieu de travail grâce à des primes à la transition au travail et à de l'aide pour les frais de garde d'enfants;*
- *un plus grand nombre de jeunes qui quittent les rangs de l'assistance sociale afin de suivre une formation postsecondaire grâce à des programmes d'aide financière spéciaux qui comprennent la garde d'enfants, une planification de carrière et des mesures incitatives spéciales pour les jeunes femmes et les jeunes hommes afin de les encourager à suivre une formation professionnelle non traditionnelle (p. ex. métiers et technologie pour les femmes, soins infirmiers et prestation de soins pour les jeunes hommes);*
- *un programme d'études qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes et des pratiques en salle de classe qui favorisent l'égalité dans les établissements secondaires et postsecondaires;*
- *des arrangements souples dans les établissements d'études postsecondaires qui tiennent compte de la sécurité, des inscriptions à temps partiel, de l'aide à la transition et d'autres mesures et formes d'appuis propres à chaque sexe.*

*La détermination de ces résultats et des indicateurs connexes passe par la tenue de consultations auprès de partenaires qui connaissent à fond les questions liées aux rapports sociaux entre les sexes comme la pauvreté, l'assistance sociale, la formation et la création d'emplois, ainsi qu'auprès de partenaires plus traditionnels comme le secteur privé et les établissements. Il faut s'assurer que les résultats et les indicateurs pour chacun des sexes sont surveillés par des organismes qui en seront clairement responsables; par exemple, les établissements d'enseignement et les gestionnaires de programmes devraient être tenus de recueillir de l'information et de faire rapport sur les résultats en fonction des sexes.*

**NOTES :**



### ÉTAPE 3 – DÉFINIR LES APPORTS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

Cette étape se fait le plus souvent parallèlement à l'étape de la recherche. On y examine les connaissances requises et les meilleures sources pour les trouver. Les sources de données disponibles et pertinentes, ainsi que les partenaires dans la collecte et l'analyse de données sont recensés.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **définir les apports en matière d'information et de consultation** :

- Que faut-il savoir au sujet de l'enjeu? Au sujet du problème sous-jacent? Au sujet des valeurs qui ont une incidence sur l'enjeu?
- Quelle information est requise afin de s'assurer de tenir compte de toutes les optiques?
- Qui devrait contribuer à déterminer l'information requise?
- Quelles sont les sources d'information disponibles?
- Qui seront les partenaires dans la collecte et transmission de l'information? Quels processus sont requis afin de consulter efficacement ces partenaires?
- L'information disponible est-elle suffisante et pertinente pour permettre de définir la politique? Faut-il générer des données primaires?
- La portée de la politique devrait-elle être redéfinie en fonction de la disponibilité et de la pertinence de l'information?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapport sociaux entre les sexes dans la définition des apports en matière d'information et de consultation, il faut :

- tenir compte du fait que l'information sur les groupes œuvrant à la promotion de l'équité (notamment les peuples autochtones, les personnes atteintes d'une incapacité et les groupes de minorités visibles) doit être ventilée selon le sexe;
- rechercher activement les conseils et la participation des groupes communautaires et des groupes de femmes experts en la matière lorsque l'on se penche sur des questions délicates comme celles de la violence sexuelle ou familiale. Il faut prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer leur pleine participation, notamment modifier le processus de consultation et assurer des services de garde d'enfants;
- tenir compte du fait que souvent des données ventilées selon le sexe ne sont pas disponibles; il pourrait donc être nécessaire de trouver de l'information sous forme d'expériences de cas, de données administratives ou encore de faciliter la participation directe de jeunes femmes et de jeunes hommes. En l'absence de l'un de ces éléments, il faudra peut-être procéder à des recherches directes afin de générer des données primaires ventilées selon le sexe;
- savoir que des renseignements uniques et exhaustifs, dont souvent les sources de données traditionnelles ne disposent pas, peuvent être obtenus en consultant des organisations non gouvernementales. Ces groupes ont souvent accès à de l'information sur le plan international, national, provincial et communautaire.

- considérer qu'il faudrait tenir compte des réalités de fonctionnement des groupes communautaires lorsqu'on fait appel à eux — les organisations non gouvernementales ne sont pas toutes structurées de la même façon. En règle générale, les organisations féminines ont un financement limité et comptent presque entièrement sur des bénévoles. Les réponses aux demandes de consultations prennent du temps à venir, les décisions étant généralement prises par voie de consensus.

**EXEMPLE :**

*Le recours au processus d'analyse comparative entre les sexes permet de déterminer avec plus de précision l'information et la forme de consultation requises. Un examen attentif de toutes les sources d'information et des méthodes de collecte de cette information incitera les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques à rechercher d'autres formes d'information, des partenariats et des consultations.*

***Par exemple,** le fait de recueillir de l'information qui témoigne de l'esprit d'initiative des jeunes, ou de réseaux et d'organisations de jeunes, contribuera à montrer leur apport et non uniquement leurs besoins. Ils ont peut-être beaucoup à dire au sujet de la motivation, des tentatives en vue de briser la discrimination fondée sur le sexe et des genres de mesures incitatives auxquelles les jeunes femmes et les jeunes hommes réagiront.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 4 – MENER LES TRAVAUX DE RECHERCHE

À cette étape, on précise et on clarifie la conception des travaux de recherche ainsi que le type d'analyse à mener (p. ex. rapport coût-efficacité, incidence sociale, liens avec le gouvernement, etc.).

On aborde aussi les tâches à accomplir, les méthodes d'analyse et les manières de présenter les données, et on mène les travaux de recherche.

Les questions suivantes sont habituellement posées afin de **définir la conception des travaux de recherche** :

- Que cherche-t-on à déterminer au moyen de l'analyse (p. ex. le rapport coût-efficacité, l'incidence sociale, l'effet sur les priorités du gouvernement)?
- Qui détermine les questions de recherche?
- Quelles sont les questions de recherche?
- Quels sont les facteurs qui influenceront sur la conception des travaux de recherche?
- Qui participera à la recherche et à la conception des travaux? De quelle manière?
- La portée et la nature des travaux de recherche conviennent-elles à cet enjeu politique?
- De quelles méthodologies se servira-t-on?
- Quel type d'analyse mènera-t-on?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes dans la définition des travaux de recherche et de l'analyse à mener, il faut :

- reconnaître que les politiques, programmes et mesures législatives qui ne tiennent pas compte des particularités propres à chaque sexe peuvent passer outre des faits et des données utiles;
- admettre que les questions de recherche doivent expressément faire référence aux femmes et aux hommes si l'on veut que la recherche porte sur les circonstances qui leur sont particulières;
- veiller à inclure l'analyse comparative entre les sexes comme outil dans la conception des travaux de recherche afin de mieux comprendre les processus sociaux. La connaissance des rapports sociaux entre les sexes (p. ex. la condition parentale, la sécurité, les questions médicales, la rémunération) pourrait influencer le choix de la conception des travaux de recherche. Les travaux devraient toujours être conçus de manière à recueillir des données ventilées selon le sexe. Dans le cas de travaux de recherche secondaire, il faut tenter d'obtenir des données ventilées selon le sexe;
- constater que certaines méthodes de recherche ne tiennent pas compte des besoins propres aux femmes ou aux hommes (p. ex. la divulgation ou la non-divulgation des renseignements sur les femmes dans les refuges peuvent exclure d'emblée certaines méthodes de collecte de données);
- faire en sorte que la méthodologie retenue ait une « valeur nominale » pour les personnes qui sont consultées, de même que pour celles qui devront mettre en œuvre les politiques, les programmes et les mesures législatives. Il faut pour cela consulter les femmes et les hommes;

- utiliser des rapports, des études et des guides qui tiennent compte des rapports sociaux entre les sexes dans la conception des travaux de recherche. Ces méthodologies doivent faire partie de votre trousse de recherche;
- faire de l'analyse comparative entre les sexes le principal outil analytique qui permet de cerner la question. L'analyse doit mettre en évidence les liens entre les variables, de sorte que les rapports sociaux entre les sexes soient clairement définis et compris.

**EXEMPLE :**

*Le recours au processus d'analyse comparative entre les sexes permet de préciser davantage les questions de recherche et d'orienter la conception des travaux, le choix de la méthodologie, la collecte et l'analyse des données afin que l'on tienne compte des circonstances particulières des femmes et des hommes.*

***Par exemple,** si le but visé par une politique est d'accroître le nombre de jeunes femmes bien formées dans les corps de métier, la recherche devrait porter sur les obstacles particuliers auxquels ont fait face les jeunes femmes par le passé ainsi que sur les succès qu'elles ont connus en suivant une telle formation. Les résultats pourront être différents dans le cas des jeunes hommes. Pour assurer la participation des jeunes et la collecte de données à leur sujet, des travaux de recherche tenant compte des rapports sociaux entre les sexes (groupes cibles, méthodologies axées sur la participation, entretiens avec les enfants de la rue, etc.) peuvent être conçus.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 5 – ÉLABORER ET ANALYSER LES OPTIONS

À cette étape, on explique et on raffine les options visées par les travaux de recherche.

On cerne et on analyse les répercussions et les résultats des options.

On étudie aussi l'incidence des options sur les politiques, programmes et mesures législatives en vigueur. Il est préférable d'élaborer pour chaque option des analyses des répercussions sur la condition socio-économique, sur l'équité, sur la collectivité, sur l'environnement et sur d'autres aspects.

On se penche aussi sur la responsabilité de la mise en œuvre et sur les besoins en ressources connexes.

Les questions suivantes sont habituellement posées au cours de **l'élaboration et de l'analyse des options** :

- Quelles options se dégagent des données, des renseignements recueillis et des travaux de recherche?
- Comment les options se rattachent-elles directement aux résultats escomptés définis à la deuxième étape?
- Comment vos propres valeurs, celles du système et celles de la société limitent-elles la gamme d'options qui sont élaborées?
- Comment ces options modifient-elles les facteurs qui influent sur l'enjeu relevé à la deuxième étape?
- Comment chacune des options se conforme-t-elle aux politiques, programmes et mesures législatives en vigueur ou va-t-elle à l'encontre de ceux-ci?
- Est-ce que chacune des options offre un « véritable » choix au gouvernement?
- Quelles sont les répercussions directes et indirectes de chacune des options? Des résultats inattendus y sont-ils associés?
- Quels sont les facteurs qui influenceront positivement et négativement sur la mise en œuvre de chaque option?
- Qui se chargerait de mettre en œuvre chaque option? Quelles sont les ressources dont il faudrait disposer pour chaque option?
- Comment pourrait-on garantir l'imputabilité?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes dans l'élaboration et l'analyse des options, il faut :

- déterminer comment les options peuvent désavantager ou avantager les femmes par rapport aux hommes, ou l'inverse;
- préciser comment chaque option renforce ou abolit les stéréotypes et la discrimination systémique;
- voir comment les options appuieront l'équité entre les sexes et élimineront la discrimination, ou feront ressortir les secteurs où l'équité est menacée. L'analyse de rentabilité de chaque option devrait clairement démontrer ces aspects;
- définir les conséquences, pour les femmes et pour le gouvernement, de ne pas avoir adopté une option qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes;

- inclure dans chaque option des mesures qui tiennent compte des rapports sociaux entre les sexes;
- recueillir les perspectives des femmes et des hommes lors de l'élaboration des options et de l'évaluation des coûts, des avantages, du niveau d'acceptation et de leur valeur concrète.

**EXEMPLE :**

*Le recours au processus d'analyse comparative entre les sexes met en lumière les différences entre les options et les coûts et avantages de chacune pour les jeunes prestataires de l'aide sociale des deux sexes.*

***Par exemple,** si, dans une option, on propose d'encourager les jeunes, indépendamment de leur sexe, à s'adresser à leur famille pour assurer leur soutien, il faut préciser les répercussions qu'une telle démarche pourrait avoir sur les jeunes femmes qui ont été victimes d'actes de violence sexuelle commis par des membres de leur famille.*

*Les options qui incluent des mesures tenant compte des rapports sociaux entre les sexes peuvent comporter des avantages pour les jeunes des deux sexes, comme des séances réservées aux femmes pour explorer divers corps de métier, des séances de counselling pour femmes seulement et des ateliers de gestion de la colère réservés aux hommes.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 6 – FORMULER UNE RECOMMANDATION EN VUE DE LA PRISE D'UNE DÉCISION

La formulation de recommandations relatives à des options est souvent le fruit d'une collaboration, parfois d'une consultation et d'une participation directes du public.

La recommandation est formulée à la suite de l'analyse des options et en fonction des répercussions favorables ou défavorables possibles et du contexte politique.

Les questions suivantes sont habituellement posées au cours de la **formulation d'une recommandation en vue de la prise d'une décision** :

- Qui participera au choix de l'option recommandée?
- Sur quels critères reposeront les recommandations?
- Quelles sont les hypothèses sous-jacentes et les valeurs de l'option recommandée?
- Quel type de documentation faut-il fournir à l'appui de la recommandation? Cette documentation reprend-elle des hypothèses sous-jacentes et des valeurs?
- L'option recommandée est-elle libre de tout résultat inattendu et de contrainte (légale, économique, sociale, culturelle, environnementale, etc.)?
- Y aura-t-il d'autres consultations sur l'option recommandée? Qui devrait y participer?
- Quels sont les aspects du contexte politique (budget, priorités stratégiques du gouvernement, autres politiques, opinion publique de l'heure, engagements pris par le gouvernement, etc.) qui entravent la recommandation?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes dans la formulation d'une recommandation en vue de la prise d'une décision, il faut :

- reconnaître que l'équité entre les sexes est un élément important pour pondérer et recommander les options;
- veiller à ce que l'option recommandée ne renferme pas de contraintes légales, économiques, sociales ou culturelles qui empêchent les femmes et les hommes de participer aux mesures proposées sur un pied d'égalité;
- préciser comment toute mesure qui pourrait avoir des conséquences différentes sur les femmes et sur les hommes, ainsi que sur les coûts socioéconomiques, sera communiquée aux instances décisionnaires;
- expliquer les conséquences de l'option recommandée à la lumière de l'engagement pris par le gouvernement de réaliser l'équité entre les sexes et préciser si l'option s'inscrit dans cette optique et, le cas échéant, la manière dont elle appuie les objectifs;
- cerner les méthodes de formulation de recommandations qui garantissent la mise en œuvre d'une politique en tenant compte des rapports sociaux entre les sexes et de l'équité entre les sexes;
- préciser comment seraient formulées les recommandations en vue de la prise de décisions tenant compte des rapports sociaux entre les sexes, si l'option recommandée entraînait un conflit de valeurs.

**EXEMPLE :**

*Le recours au processus d'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la formulation d'une recommandation donnera aux instances décisionnaires un aperçu clair des répercussions que pourrait avoir l'option recommandée sur l'un et l'autre sexe. Il mettra aussi en lumière les liens qui existent entre l'option recommandée et les objectifs plus vastes du gouvernement en matière d'équité entre les sexes.*

***Par exemple,** on pourrait recommander une option qui accroisse le nombre de jeunes femmes réintégrant le milieu scolaire et ayant accès à une allocation de formation, ce qui aurait pour effet de réduire les dépenses du gouvernement au chapitre du bien-être social. De plus, l'option s'inscrit dans l'optique des objectifs du gouvernement en matière d'équité entre les sexes.*

*En pondérant une recommandation, comme celle portant sur l'admissibilité des jeunes célibataires aux prestations d'aide sociale, il faudrait communiquer aux instances décisionnaires les coûts sociaux ventilés selon le sexe du prestataire (p. ex. santé des enfants et des mères).*

**NOTES :**



## ÉTAPE 7 – COMMUNIQUER LA POLITIQUE

La communication de l’option recommandée ou retenue peut grandement influencer l’acceptation et la mise en œuvre.

Le choix du moment pour communiquer l’option, du moyen et des mots, ainsi que la participation du public sont autant de facteurs importants qui garantissent que l’intention du gouvernement et les répercussions de la politique, du programme et des mesures législatives sont bien comprises.

Faire participer les partenaires et les groupes de consultation et en reconnaître l’apport peuvent être des éléments clés de la communication de politiques aux fonctionnaires et aux membres du public.

Les questions suivantes sont habituellement posées lors de **la communication de la politique** :

- Quel message veut-on faire passer?
- À qui s’adresse-t-il?
- Quel est le message central à communiquer à chaque public?
- Comment communiquera-t-on la politique? Quelle information sera transmise et à qui? Comment procédera-t-on?
- Quelles mesures seront prises pour communiquer la politique, le programme et la mesure législative aux personnes qui ont pris part à son élaboration?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes dans la communication de la politique, il faut :

- veiller à ce que le message s’adresse aux femmes et aux hommes;
- dresser des stratégies de communication qui rejoignent les femmes et les hommes;
- déterminer comment l’information sera communiquée aux femmes et aux hommes qui font partie de groupes désignés aux fins de l’équité;
- trouver les moyens de souligner les répercussions que la politique aura sur les deux sexes;
- reconnaître et souligner la participation et la contribution des femmes et des hommes à l’élaboration de la politique et à l’analyse;
- trouver des moyens de faire participer à la communication des politiques des organisations qui partagent les mêmes visées en matière d’équité;
- veiller à ce que les exemples, les mots et les symboles choisis pour communiquer la politique tiennent compte des rapports sociaux entre les sexes et de la diversité.

**EXEMPLE :**

*Le recours au processus d'analyse comparative entre les sexes permettra de formuler et de diffuser un message qui respecte la dignité des jeunes prestataires de bien-être social, indépendamment de leur sexe.*

***Par exemple**, il faudra veiller à ce que les personnes auxquelles s'adresse l'information et qui en ont le plus besoin la reçoivent et la comprennent. En plus d'envoyer l'information aux personnes qui participent aux consultations et aux travaux de recherche, il est possible de la communiquer aux écoles, aux centres communautaires, aux organisations de femmes et aux groupes de service. Il est possible de se procurer des listes de ces groupes ainsi que des conseils à leur sujet en s'adressant à Condition féminine Canada ou à d'autres organisations provinciales et territoriales de promotion de la femme d'un bout à l'autre du pays.*

*Il est recommandé de continuer à faire participer les jeunes et d'autres parties intéressées à la préparation des communiqués et des méthodes de communication. Il faut reconnaître leur contribution en leur accordant tout le respect qui leur est dû. Il se peut qu'il faille adopter différentes méthodes de communication selon qu'on s'adresse à de jeunes femmes ou à de jeunes hommes. Les politiques, programmes et mesures législatives qui n'ont pas les mêmes répercussions sur les femmes et sur les hommes devront être expliqués, tout comme n'importe quelle mesure précisée dans la politique qui vise à rectifier la situation.*

**NOTES :**

## ÉTAPE 8 – ÉVALUER LA QUALITÉ DE L'ANALYSE

À cette étape, il est important de passer en revue le processus d'analyse.

Les questions suivantes sont habituellement posées au cours de **l'évaluation de la qualité de l'analyse** :

- Comment peut-on savoir si l'analyse de la politique et les conseils fournis sont adéquats et efficaces?
- Qui arrêtera les critères d'évaluation?
- Comment rend-on compte de la qualité de l'analyse et à qui le fait-on?
- Qui se chargera d'examiner et de juger la qualité de l'analyse? À qui transmettra-t-on le rapport d'évaluation? Qui se chargera de faire le rapport?

**Pour assurer** une optique qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes dans l'évaluation de la qualité de l'analyse, il faut :

- intégrer à l'analyse les questions relatives aux femmes et aux hommes;
- clarifier les répercussions sur les femmes et sur les hommes dans le contexte de la politique et des priorités stratégiques du gouvernement;
- présenter clairement les répercussions sur les femmes et sur les hommes de chacune des options et la raison pour laquelle l'option recommandée appuiera la cause de l'équité entre les sexes, favorisera (ne restreindra pas) l'autonomie et la participation des femmes et multipliera les possibilités pour celles-ci;
- étayer ces déclarations de données ventilées selon le sexe pertinentes et sûres ou de renseignements dignes de foi fournis par des répondants fiables;
- pondérer cette information dans le cadre de la politique, soit en tenant compte des données historiques et du contexte politique, d'autres données de référence provenant d'autres instances administratives et collectivités et d'études;
- formuler des recommandations de manière que la politique appuie l'équité entre les sexes d'une manière crédible et concrète et montrer comment les considérations en matière d'équité entre les sexes s'harmonisent avec les autres priorités et préoccupations du gouvernement.

## CONCLUSION

Le présent guide vient consacrer le recours à l'analyse comparative entre les sexes comme principal outil analytique et méthode d'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives. Il fournit un cadre et une méthodologie qui facilitent l'analyse des politiques, des programmes et des mesures législatives en tenant compte des rapports sociaux entre les sexes.

Il s'agit d'une première étape en vue d'élaborer un cadre d'analyse comparative entre les sexes davantage adapté à chaque secteur et de mettre au point une documentation de base exhaustive qui renferme des données ventilées selon le sexe.

Les politiques, les programmes et les mesures législatives peuvent modifier les relations entre les femmes et les hommes. Il faut relever le défi de formuler des questions et d'élaborer des procédures analytiques desquelles surgiront les solutions pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

## COMMENTAIRES

---

À : CONDITION FÉMININE CANADA  
Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques  
360, rue Albert, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1C3  
Télécopieur : (613) 957-3949  
Courrier électronique : vilas@swc-cfc.gc.ca

De : Nom :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courrier électronique :

Objet : ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES : GUIDE D'ÉLABORATION DE  
POLITIQUES – CONDITION FÉMININE CANADA

---

Voici mes commentaires et mes suggestions à propos du guide :

